

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**Séance du mercredi 09 juillet 2025****Délibération N° DE 2025 026**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	25	31
Date de la convocation : 01/07/2025		
Pour	Contre	Abstention
31	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf juillet deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE BAZIAN, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, CAZE Mauricette, THEULÉ Jean Claude, THIEUX LOUIT Véronique, BROSSARD Sandrine, FAVAREL Guy, LEON Hélène, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, CAILLAVET Isabelle, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENS Caroline, JAFFRES Victor, GOULU-MARTINAT Chantal, CHAULET Anthony, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, ANTONELLO Pierre, BERGÉ Sandrine

Représentés : KLUCZYNSKI Lara représentée par NETO Barbara, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew, FAUCHÉ Gisèle représentée par CAMAZZOLA Robert, GUICHARD Gilles représenté par BRANA Véronique, COUDERC Vanessa représentée par JAFFRES Victor, LAPLANE-SOTUM Corinne représentée par OSPITAL Jean-Jacques

Absents et Excusés : DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, LIVIERO Stéphane, CAHUZAC Philippe, DAUGÉ Jean-François, LABRIFFE Pierre, CANTAN Philippe, VILLENEUVE William suppléé par BERGÉ Sandrine, SERRALTA Brigitte, ARQUE Nadine suppléée par LEON Hélène, MENAL Pierrette suppléée par COSTES Jean-Charles, LASPORTES Bernard, BRAZZALOTTO Christine, GEYRES Laurent, ROSELL Amaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Véronique COELHO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution de compensation - Année 2025

Madame la Présidente indique que pour l'année 2025, le montant de l'attribution de compensation s'élève à la somme de **897 234,26 €** selon la répartition ainsi qu'elle suit :

Communes	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2025	Modalités
BAZIAN	-2 214,65 €	Appel semestriel
BELMONT	626,38 €	Versement semestriel (1/2)
BEZOLLES	-2 297,07 €	Appel semestriel
CAILLAVET	7 903,88 €	Versement semestriel (1/2)
CALLIAN	-1 036,45 €	Appel semestriel
CASTILLON-DEBAT	18 572,00 €	Versement mensuel (1/12)
CAZAUX D'ANGLES	8 223,99 €	Versement semestriel (1/2)
GAZAX & BACCARISSE	24 374,01 €	Versement mensuel (1/12)
JUSTIAN	-1 784,30 €	Appel semestriel
LUPIAC	10 762,08 €	Versement mensuel (1/12)
MARAMBAT	4 561,91 €	Versement semestriel (1/2)
MIRANNES	-34,52 €	Appel annuel
MOUREDE	-785,98 €	Appel annuel
PEYRUSSE GRANDE	13 343,46 €	Versement mensuel (1/12)
PEYRUSSE VIEILLE	-1 324,63 €	Appel semestriel
PRENERON	-257,37 €	Appel annuel
RIGUEPEU	8 090,76 €	Versement semestriel (1/2)
ROQUEBRUNE	4 113,17 €	Versement semestriel (1/2)
ROQUES	4 275,81 €	Versement semestriel (1/2)
ROZES	-1 588,40 €	Appel semestriel
SAINT ARAILLES	-1 047,59 €	Appel semestriel
SAINT PAUL DE BAISE	5 479,60 €	Versement semestriel (1/2)
SAINT PIERRE D'AUBEZIES	-1 230,09 €	Appel semestriel
TUDELLE	-988,72 €	Appel annuel
VIC FEZENSAC	801 496,99 €	Versement mensuel (1/12)
TOTAL		897 234,26 €

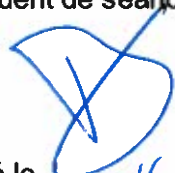
Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, VALIDE ladite répartition.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance




Véronique COELHO
Secrétaire de séance



Publié le 16/07/2025
Transmis à la Préfecture le 16/07/2025